

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°311/2022

A la Société GIS Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° 011/S/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de francs congolais quarante-six millions trois cent quatre-vingt-deux mille cent septante six, quatre-vingt-sept centimes (CDF 46.382.176,87) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 324.675,24 (francs congolais trois cent vingt-quatre mille six cent septante-cinq, vingt-quatre centimes)

Fait à Kinshasa, le 20/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O.  
*[Signature]*



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i

*[Signature]*